

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 21 mai 2021 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 23 AVRIL 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 23 avril 2021.

2. MP ACHAT MATÉRIEL GRIMP – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-046 et le montant estimé du marché "Acquisition matériel grimpeur", qui s'élève à € 6.198,35 hors TVA ou € 7.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

3. MP ACHAT 7 ÉCHELLES DE TOIT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-048 et le montant estimé du marché "Remplacement de 7 échelles de toit", qui s'élève à € 4.545,46 hors TVA ou € 5.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

4. MP ACHAT 30 PANTALONS DE TRONÇONNAGE ET 30 CASQUES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-047 et le montant estimé du marché "Acquisition de 30 pantalons (guêtres) de tronçonnage et de 30 casques", qui s'élève à € 5.371,90 hors TVA ou € 6.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

5. RATIFICATION DÉCISIONS COLLÈGE 09/04/21

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier la décision suivante prise par le Collège le 9 avril 2021 : Réparation camion-citerne de Ciney.

6. DÉLÉGATIONS AU COLLÈGE – DÉCISIONS – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre connaissance des décisions suivantes prises par le Collège de zone en séance du 9 avril et du 7 mai 2021 ;

a) Entretien des ambulances et petits véhicules Mercedes

Le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2021-036 et le montant estimé du marché "Entretien des ambulances et petits véhicules Mercedes", qui s'élève à € 120.000,00, 21% TVAC ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

b) Entretien des portes sectionnelles

Le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2021-035 et le montant estimé du marché "Entretien annuel des portes sectionnelles", qui s'élève à € 80.000,00, 21% TVAC ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

c) Impression et expédition des courriers

Le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2021-049 et le montant estimé du marché "Impression et expédition des courriers", qui s'élève à € 120.000,00, 21% TVAC ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

A huis clos

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, 18 ambulanciers non-pompiers volontaires, à la date anniversaire de leur engagement.

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, 2 sapeurs-pompiers volontaires à la date de fin de stage, soit le 1^{er} mai 2021.

9. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROFESSIONNALISATION DE SAPEURS-POMPIERS – RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans une réserve de professionnalisation, pour une durée de deux ans, 20 lauréats du concours de professionnalisation ; De ne pas retenir 7 candidats, ayant obtenu une note inférieure à 50 % à au moins une des trois épreuves fixées.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – FONCTION SUPÉRIEURE – ANNULATION DÉCISION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de mettre fin à la désignation d'un caporal volontaire, à la fonction de Sergent, avec effet immédiat.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

